

# Constituante: vers un réchauffement solidaire?

**Q**uand la première Constitution suisse a été écrite en 1848, il n'y avait ni téléphones, ni voitures, ni télévisions. Certes quelques fortunes considérables s'étaient constituées grâce aux colonies des autres, de nombreux Suisses pauvres émigraient, mais rares étaient ceux qui avaient fait des voyages «outre-mer», ou même à Paris ou à Rome.

Cependant en six phrases, le préambule de cette Constitution de 1848 parle de respect de l'autre, d'équité, d'esprit de solidarité, d'ouverture au monde, de responsabilités envers les générations futures, et conclut par cette formule: «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.»

Il est banal de rappeler que le monde a profondément changé depuis 1848: nous achetons des morilles et des jouets chinois, nous nous chauffons au gaz russe et nous roulons au pétrole libyen. Les épidémies, les drogues, les déchets et le climat se moquent pas mal des frontières. Il n'y a plus de défi d'envergure qui puisse se résoudre dans le cadre étroit de nos limites cantonales ou nationales.

Notre communauté est devenue mondiale, et sa force laisse passablement à désirer si on la mesure au bien-être du plus faible, comme il y 162 ans. Aujourd'hui, plus d'un milliard d'êtres humains continuent de souffrir de la faim. Les constituants de Genève devront se prononcer prochainement sur une pétition collective de la Fédération genevoise de coopération, qui regroupe une cinquantaine d'associa-



**OLIVIER BERTHOUD**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA FÉDÉRATION GENEVOISE  
DE COOPÉRATION

tions genevoises actives en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Nous demandons l'inclusion dans la nouvelle Constitution genevoise d'un article se référant à la solidarité internationale.

Les Nations Unies estiment que si les vingt-deux pays les plus riches consacraient 0,7% de leur PIB à la coopération internationale, les moyens suffiraient enfin pour enrayer la famine et la pauvreté extrême dans le monde. Certes, la Confédération est

**«Il n'y a plus de défi d'envergure qui puisse se résoudre dans le cadre étroit de nos limites cantonales ou nationales»**

responsable en premier lieu de la politique extérieure du pays. Mais les enjeux du développement durable dépassent largement ce cadre. Les dimensions sociales, environnementales et économiques du futur que nous laisserons à nos enfants impliquent un engagement de toutes les collectivités publiques, chacune à son niveau. Le canton de Genève et de nombreuses communes se sont déjà engagés dans cette voie. Ils consacrent des montants croissants à la solidarité internationale. Ils préfèrent généralement soutenir des projets de petite échelle, entrepris par des associations locales. Cette coopération à visage humain rapproche des habitants de notre pays à leurs partenaires du Sud; elle est complémentaire aux efforts d'une autre échelle soutenus par la Confédération.

Mais le développement durable pensé dans une perspective globale ne se limite pas à des projets pour les défavorisés des pays du Sud. Il demande aussi un engagement ici en pensant à l'impact de nos activités sur ces populations. Cela implique que le respect de l'environnement, la promotion économique du canton, la politique d'achat des collectivités publiques, la transparence et la responsabilité sociale des entreprises actives dans le canton s'inscrivent dans ce même engagement pour un développement durable. Dans le même esprit, le commerce équitable doit être encouragé. Genève profite largement et est fière de sa vocation internationale. Il est temps que son engagement pour la solidarité internationale et le développement durable soit inscrit dans sa Constitution.